

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

Siège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE



EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 30 juin 2026

Nombre de Délégués
en exercice.....24

Nombre de Délégués
Titulaires présents.....11

Nombre de Délégués
Suppléants Présents..... 3

Nombre de Délégués
votant.....20

L'an deux mille vingt-six et le 30 juin à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans la salle du MIN à Cavaillon sous la Présidence de **Monsieur Gérard DAUDET, Président du SIECEUTOM.**

Membres présents :

- Titulaires :

MM. AIMADIEU Franck, BOËS Fabrice, BOMBA Blaise, DAUDET Gérard, FRANCESCHI Rémy, GRYNKORN Serge, GUILLOT Philippe, LIBERATO Fabrice, RAOUX Michel, VOLLAIRE Olivier

Mme MAUGAN CURNIER Séverine

- Suppléants : MM. MAUREL Frédéric, PALERMINI Thierry, VILHON Patrick

Absents excusés : MM. AURIOL Michel, BATOUX Philippe, BEAUMONT Alain, BLANC Alexis, COPETE Paul, FONTANARAVA Eric, GIRAUD Daniel, GOMEZ Lionel, LOVISOLO Jean-François, ROUX Philippe, VARAIRE Patrice et Mmes GREGOIRE Sylvie, BARANDON Brigitte

Pouvoirs :

- M. BATOUX Philippe donne pouvoir à M. DAUDET Gérard
- M. LOVISOLO Jean-François donne pouvoir à Mme MAUGAN CURNIER Séverine
- M. BEAUMONT Alain donne pouvoir à M. AIMADIEU Franck
- M. ROUX Philippe donne pouvoir à M. GRYNKORN Serge
- M. VARAIRE Patrice donne pouvoir à M. BOMBA Blaise
- M. COPETE Paul donne pouvoir à M. FRANCESCHI Rémy

Secrétaire de Séance : M. Philippe GUILLOT

OBJET : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DES ELUS DU SIECEUTOM AU SEIN DU CNAS (COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE)

N°26-23

Vu la délibération du SIECEUTOM N°07-14 du 29 mai 2007 portant adhésion du syndicat au Comité National d'Action Sociale (CNAS) ;

Vu l'article 24 du Règlement de Fonctionnement du CNAS, disposant que chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus, lequel est désigné conformément aux règles légales applicables à la désignation des représentants de la collectivité, appelés à siéger au sein d'organismes extérieur ;

Considérant que la durée des mandats est identique à celle des conseils municipaux ;

Considérant que suite à l'installation du Comité syndical le 29 mai 2026, il convient de désigner le nouveau représentant du SIECEUTOM appelé à siéger au collège des élus ;

Considérant la candidature de Mme Sylvie GREGOIRE ;

LE COMITE SYNDICAL

Vu le rapport du Président

Après en avoir délibéré par un vote à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés

Par 20 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

DESIGNE Mme Sylvie GREGOIRE comme déléguée représentant les élus du SIECEUTOM auprès du CNAS.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

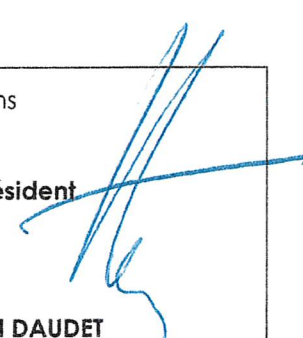
Le Secrétaire de séance,



Philippe GUILLOT



Le Président



Gérard DAUDET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : **03 AOUT 2026**

Et de sa publication le : **03 AOUT 2026**

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.